



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

musée national des arts et traditions populaires

Question écrite n° 72709

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la disparition programmée du Musée des arts et des traditions populaires. Il serait en effet regrettable que des pans entiers de la culture française ne puissent être connus par les générations futures en raison de la fermeture de ce lieu. Il souhaiterait donc connaître quelles sont les solutions envisagées afin d'éviter une telle déperdition des savoirs utiles à la connaissance des racines de la nation française.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a demandé au ministre de la culture et de la communication quel sera l'avenir des collections de l'ancien Musée national des arts et traditions populaires. Transformé en musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée par le décret n° 2005-698 du 22 juin 2005, cet établissement a fermé ses portes au public le 5 septembre 2005 pour organiser son transfert à Marseille, conformément à la décision du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire en date du 18 mai 2000. Loin d'être une dispersion, cette réinstallation permettra au contraire à ces collections uniques au monde, de trouver un cadre propre à assurer la valorisation qu'elles méritent en un nouveau lieu porteur d'un projet plus ambitieux encore peut-être que celui qui fut à l'origine de la création du musée des arts et traditions populaires. Conçu par Georges-Henri Rivière, le musée des arts et traditions populaires a constitué pendant de nombreuses années une référence internationale dans le domaine des musées de société. Mais sa muséographie et son programme scientifique s'étaient progressivement révélés inadaptés, du fait notamment des limites nationales imparties au propos du musée. Or, les questions essentielles dans la société contemporaine dépassent, le plus souvent, un cadre historique et culturel strictement national. C'est pourquoi le ministère de la culture a souhaité qu'un nouveau pôle patrimonial et intellectuel puisse voir le jour, bâti sur les solides fondations culturelles du musée des arts et traditions populaires, pour analyser et mettre en perspective historique les cultures des mondes européen et méditerranéen. Le projet culturel et scientifique élaboré sous la responsabilité de M. Michel Colardelle, conservateur général du patrimoine et directeur de l'ancien comme du nouvel établissement, prévoit en effet dans une approche pluridisciplinaire, la mise en oeuvre d'un musée dont l'activité sera consacrée à la comparaison des cultures européennes et méditerranéennes pour mieux en faire percevoir l'unité et la diversité. Dans cette dynamique, les collections de l'ancien musée des arts et traditions populaires, intégralement conservées à Marseille, joueront pleinement leur rôle. En outre, c'est l'un des plus talentueux architectes français, Rudy Ricciotti, qui a été chargé de la conception de ce nouvel équipement qui devrait pouvoir être inauguré en 2010 à la Joliette, après aménagement dès 2006 d'un espace de préfiguration au fort Saint-Jean.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72709

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8296

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9715